

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/35

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation :	21 mai 2024
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Vote Contre :	0
Abstentions :	0

Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MORIN DESMURS Michèle.

Procurations : DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à LAROCHE D, CLEMENT Pascal a donné pouvoir à LAVENIR C., MATHUS Véronique a donné pouvoir à N. CLEMENT

Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : BUSSEUIL Georges

Objet : Tarifs des services municipaux : cantine et garderie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les tarifs de la restauration ont été revus par délibération n°2023/34 du 29 juin 2023.

Pour rappel, ils ont été fixés comme suit :

- **4.80 €** pour les repas « enfants »,
- **6.80 €** pour les repas « enfants », lorsque les inscriptions n'auront pas été faites dans les délais prévus par le règlement.

Par un avenant signé en octobre 2023, un tarif à **7€ pour les repas adultes** a été ajouté afin de proposer aux enseignants la réservation de repas (selon les mêmes conditions que les parents d'élèves).

La garderie périscolaire est facturée **0.50€ par créneau horaire**. Tout créneau débuté est facturé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année scolaire 2024-2025.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

.....30/05/2024.....

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

